

Décision

Générale

colonial

Décision n° 599 du 24 mai 1963 :

n° 599

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 mai 1963

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro

31 mai 1963

TEXTE INTÉGRAL

M. Houssein Hassan, instituteur de 2e classe, 2e échelon, du Cadre territorial de l'Enseignement public, est déféré devant le Conseil de Discipline pour désobéissance à un ordre de l'Autorité supérieure. Le Conseil de Discipline est composé comme suit : M. le Ministre de la Fonction publique ou son délégué : président ; M. Billaut, attaché d'Administration centrale : rapporteur ; M. Mahmoud Haid, 1er représentant suppléant, ou à défaut M. Vigne, 2e représentant du Personnel: membres ; M. Houssein Abdi, représentant du Personnel : membre ; M. Ratsimandresy, secrétaire de la séance. Le Conseil de Discipline se réunira à l'initiative de son président dans un délai d'un mois à compter de la date de la signature de la présente décision. Les questions ci-après, à l'exclusion de toutes autres, seront posées au Conseil de Discipline : 1° Les faits reprochés à M. Houssein Hassan motivent-ils une sanction disciplinaire ? Dans l'affirmative, laquelle ? M. Houssein Hassan devra répondre à toutes les convocations qui lui seront adressées, tant par le Président que par le Rapporteur du Conseil, faute de quoi il sera passé outre.